



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juin 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel

I. Introduction

1. Le 21 février 2012, le Conseil de sécurité, sous la présidence du Togo, a organisé une séance spéciale consacrée à la paix et à la sécurité en Afrique, qui a été l'occasion d'examiner les répercussions de la criminalité transnationale organisée sur la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. À cette séance, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2012/2) dans laquelle il s'est dit profondément préoccupé par la menace que la criminalité organisée fait peser sur le développement socioéconomique, la fourniture de l'assistance humanitaire et la consolidation de la paix dans la région. Il a appelé à mener une action à l'échelle de tout le système des Nations Unies pour combattre la propagation des stupéfiants et la prolifération des armes dans les pays en proie aux conflits armés et à l'instabilité.

2. Le 10 décembre 2012, le Conseil de sécurité, sous la présidence du Maroc, a organisé une séance de haut niveau sur la situation dans la région du Sahel, lors de laquelle les membres du Conseil et d'autres intervenants ont fait part de la profonde préoccupation que leur inspirait la dégradation de la situation en matière de sécurité dans le Sahel, en particulier au Mali, et ont souligné l'importance d'une action cohérente, globale et coordonnée face à la crise multiforme qui afflige la région.

3. C'est dans ce contexte que le présent rapport est soumis, en application de la déclaration du Président adoptée le 21 février 2012 (S/PRST/2012/2), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a demandé de formuler des recommandations précises sur la manière dont il pourrait s'attaquer au problème de la criminalité organisée, en particulier du trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, en tenant compte des vues des États Membres et des expériences récentes sur le terrain. Le présent rapport a pour objet de fournir des conseils stratégiques en vue d'apporter une réponse efficace, mais cette initiative devrait être considérée comme s'inscrivant dans une entreprise intégrée et pluridisciplinaire de plus grande envergure qui englobe la sécurité, le développement, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit.

4. Au cours des cinq années écoulées, la communauté internationale s'est fortement mobilisée face aux répercussions grandissantes de la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et dans le



Sahel. Dans le présent rapport, nous ferons donc le point sur les faits nouveaux pertinents survenus dans la région depuis 2008, avant d'évaluer les progrès accomplis jusqu'à aujourd'hui et de formuler des recommandations sur la voie à suivre.

II. Analyse de la situation

A. Tendances en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel

5. La criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogue, reste une menace substantielle pour la paix et la sécurité dans la région. En 2010, quelque 18 tonnes de cocaïne pure ont transité par l'Afrique de l'Ouest en direction de l'Europe, où leur valeur à l'arrivée était supérieure à 1 milliard de dollars. Cela représente une réduction sensible par rapport au record atteint en 2007, année où l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a estimé que près de 47 tonnes ont transité par cette région.

6. Les moyens utilisés pour transporter la drogue vers cette région ont évolué avec le temps, probablement en raison des mesures de contrôle. Entre 2003 et 2007, le plus gros de la cocaïne ayant transité par l'Afrique de l'Ouest appartenait à des organisations criminelles colombiennes, et était à l'origine stocké dans des cargaisons à bord de « bateaux-mères » avant d'être transporté à terre par des navires plus petits à partir des côtes de l'Afrique de l'Ouest. Entre 2008 et 2010, plusieurs avions privés partis de la République bolivarienne du Venezuela à destination de l'Afrique de l'Ouest ont été repérés, dont un avion bimoteur à turbopropulseur et un avion à réaction. Entre 2005 et 2011, environ 5,7 tonnes de cocaïne transportées dans des conteneurs depuis l'Amérique latine à destination de l'Europe en passant par l'Afrique de l'Ouest ont été saisies, dont 2,1 tonnes pour la seule année 2011. La cocaïne provient aussi du Brésil, d'où elle est surtout expédiée à partir de Sao Paulo et du port voisin de Santos, où les trafiquants nigériens arrondissent les recettes provenant de leurs envois aériens et postaux ordinaires de cocaïne en se livrant au trafic maritime.

7. Selon le *Rapport mondial sur les drogues, 2012* de l'ONUDC, le nombre de consommateurs de cocaïne en Afrique de l'Ouest semble avoir atteint environ 1,1 million de personnes. Les Africains de l'Ouest sont payés pour les services logistiques qu'ils fournissent, et certains choisissent de vendre la cocaïne localement plutôt que d'en faire la contrebande en Europe, du fait qu'ils n'ont ni les contacts ni les réseaux nécessaires pour se lancer dans de telles menées et craignent les risques associés au trafic de drogue en Europe. L'ONUDC a entrepris d'évaluer la consommation de drogue dans la région, en particulier parmi les jeunes, et publiera les résultats de ses travaux dans le courant de l'année.

8. Entre 2010 et 2013, trois laboratoires de méthamphétamines ont été découverts au Nigéria, et l'on soupçonne l'existence de laboratoires semblables en Côte d'Ivoire et au Ghana. En 2009, des précurseurs chimiques connexes ont été saisis en Guinée, et 17,5 kilogrammes de méthamphétamines ont été saisis en 2012 à l'aéroport de Lomé (Togo). On a noté ces dernières années une forte augmentation du nombre d'Africains de l'Ouest arrêtés pour trafic de méthamphétamines à destination de l'Asie de l'Est. On estime que 1 500 vols ont servi au trafic d'environ

1,5 tonne de méthamphétamines en provenance d'Afrique de l'Ouest et à destination de l'Asie de l'Est en 2010, les recettes brutes se montant approximativement à 90 millions de dollars. Étant donné que les méthamphétamines peuvent être produites partout où les précurseurs sont disponibles, leur fabrication, en particulier dans les zones de la région où le gouvernement a peu d'emprise, constitue un risque de plus en plus préoccupant.

9. On a récemment constaté une augmentation des quantités d'héroïne transitant par l'Afrique de l'Ouest, transportées en grande partie sur des vols commerciaux. En 2011, on a saisi au total 392 kilogrammes d'héroïne. Des cargaisons de taille moyenne ont été régulièrement découvertes, en particulier au Ghana et au Nigéria. Il semble que la principale source d'approvisionnement soit l'Asie du Sud-Ouest, notamment la République islamique d'Iran et la Turquie. À l'instar de la cocaïne, il s'avère que l'héroïne est essentiellement destinée au marché européen, bien qu'une partie soit peut-être détournée vers l'Amérique du Nord ou les marchés locaux.

10. Malgré le peu de données disponibles, la prévalence du VIH parmi les consommateurs de drogues par injection reste très inquiétante. Au Ghana, environ 4 % des nouveaux cas d'infection à VIH sont attribués à la consommation de drogues injectables, la prévalence du VIH parmi les consommateurs de drogues par injection au Sénégal s'établissant à 9,1 %. Une analyse des modes de transmission du virus effectuée en 2007 au Nigéria a révélé que la consommation de drogues injectables avait contribué à 9,1 % des nouveaux cas d'infection, alors que le Ministère de la santé estime à 5,6 % la prévalence du virus parmi les consommateurs de drogues par injection.

11. Au moins 10 % des produits pharmaceutiques vendus en Afrique de l'Ouest sont contrefaits, c'est-à-dire que leur contenu est très différent de ce qu'indique l'emballage. On estime que les médicaments contrefaits vendus en Afrique de l'Ouest ont rapporté 150 millions de dollars en 2010. Outre ses conséquences sur la santé dans la région, l'utilisation de médicaments anti-infectieux contrefaits contenant des quantités de principes actifs inférieures aux niveaux spécifiés peut favoriser la croissance de pathogènes pharmacorésistants, menaçant ainsi la santé publique à l'échelle mondiale.

12. Chaque année depuis récemment, quelque 5 000 femmes d'Afrique de l'Ouest sont victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle en Europe, qui génère près de 200 millions de dollars. Les organisations criminelles nigérianes continuent de régner sur ces réseaux. La traite d'êtres humains peut être exacerbée par les conflits armés qui multiplient le nombre de réfugiés et de déplacés dans la région et rendent les femmes plus vulnérables à ce type de crime.

13. Le trafic de migrants originaires d'Afrique de l'Ouest à destination de l'Europe semble avoir décliné. En 2010, le nombre de migrants en situation irrégulière dont on a recensé l'entrée en Europe par la mer était inférieur à 16 000, soit un sixième des 90 000 migrants recensés 10 ans auparavant. Selon les estimations, les trafiquants auraient retiré 100 millions de dollars de leurs activités en 2011, contre 155 millions en 2010. Cette tendance à la baisse tient à la diminution des perspectives économiques en Europe et à la meilleure application de la loi. Les documents falsifiés continuent de faciliter le trafic de migrants par les voies terrestre aussi bien que maritime et l'on constate une tendance nouvelle à utiliser l'Afrique de l'Ouest comme centre de transit pour les migrants venus d'Asie qui se rendent en Europe ou en Amérique.

14. Le nombre d'actes de piraterie et de vol armé commis en Afrique de l'Ouest a sensiblement augmenté depuis 2010, faisant de la région le deuxième cas le plus grave en Afrique après la Somalie. Selon l'Organisation maritime internationale, qui a participé à la mission interinstitutions des Nations Unies dans le golfe de Guinée en novembre 2011, il s'est produit au total 43 attaques dans la région au cours des 10 premiers mois de 2012, contre 58 l'année précédente au cours de la même période et 45 en 2010.

15. Les attaques perpétrées par des pirates ne sont pas chose nouvelle dans la région, mais elles se sont récemment étendues à d'autres zones. La plupart se produisaient auparavant au Nigéria et étaient principalement liées au conflit relatif au pétrole dans le Delta du Niger. Ces attaques-là se font toutefois plus rares, tandis que leur fréquence s'est considérablement accrue en 2011 au Bénin voisin. Cette augmentation a eu des incidences sur le coût des expéditions à destination du Bénin, pays qui dépend de ses recettes portuaires. Il semble que nombre de ces attaques impliquent des pirates nigériens et visent des navires transportant des produits pétroliers. À la différence de leurs homologues somaliens, les pirates du Golfe de Guinée opèrent généralement près des côtes, souvent au moyen de petites embarcations, lorsque le navire visé est au port ou pendant le débarquement de la cargaison, ce qui donne à penser qu'il s'agit d'attaques opportunistes.

16. Des signes de plus en plus nombreux montrent que la criminalité transnationale organisée a contribué à la déstabilisation de gouvernements constitutionnellement élus et compromis les efforts de consolidation de la paix dans la région. Dans des cas extrêmes, elle a conduit à la déstabilisation de gouvernements dûment constitués, lorsque des factions rivales cherchent à se renverser l'une l'autre. Le pays qui est dans la plus mauvaise posture à cet égard est sans doute la Guinée-Bissau, touchée par une série de bouleversements politico-sécuritaires précipités par le transit de cocaïne dans le pays.

17. La corruption, qui sape la bonne gouvernance et l'état de droit, contribue souvent à la criminalité transnationale organisée. Elle est aussi fréquemment associée à la violence, à l'instabilité politique et au conflit, lesquels dissuadent les investisseurs et encouragent la fuite du capital humain, invalidant ainsi le développement économique et social. La possibilité que le trafic serve à financer des groupes armés non étatiques en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel est également une source d'inquiétude croissante, bien que l'on dispose de peu de preuves.

B. Évolution récente

18. Selon l'Organisation maritime internationale, 790 000 travailleurs migrants et leur famille ont traversé la frontière libyenne entre février 2011 et avril 2012 pour se rendre dans d'autres pays afin d'échapper au conflit. Le nombre de personnes rentrées en Libye après la crise, y compris les cas non recensés, est sans doute bien plus élevé actuellement. Les pays voisins ont en outre dû faire face à un important flux d'armes et de munitions provenant de l'arsenal libyen et introduites clandestinement dans le Sahel par d'ex-combattants, qui étaient soldats de l'armée régulière libyenne ou mercenaires pendant le conflit. On s'inquiète en conséquence du fait que des armes pourraient être vendues à des groupes terroristes actifs dans la région et l'arrivée au Niger et au Mali d'un flux de mercenaires et de combattants

venus de Libye, après la chute du régime de Mouammar al-Qadhafi, fait renaître les craintes d'une nouvelle rébellion dans la région sahélo-saharienne. La situation est encore aggravée par la possibilité que les jeunes et les rapatriés sans emploi soient recrutés et radicalisés.

19. Les activités terroristes se sont accrues dans la région du Sahel, avec entre autres la création en 2011 de mouvements djihadistes, à savoir Ansar ed-Dine et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest. En octobre 2011, ce dernier a revendiqué la responsabilité de l'enlèvement de trois agents humanitaires européens qui travaillaient dans des camps de réfugiés contrôlés par le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Río de Oro, à Tindouf (Algérie). Le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest est également responsable de l'enlèvement en avril 2012, dans le nord du Mali, de sept diplomates attachés au Consulat de l'Algérie à Gao, dont l'attaché militaire et le Vice-Consul. Le 7 décembre, le Département d'État américain a inscrit le Mouvement sur sa liste d'organisations terroristes mondiales désignées comme telles et a adopté une série de sanctions à son encontre et à l'encontre de ses dirigeants, notamment le gel des avoirs qu'ils détiennent aux États-Unis d'Amérique.

20. La prolifération des armes dans le Sahel au lendemain de la crise libyenne a fortement contribué à l'instabilité régionale. Bien que le recensement se poursuive, on estime qu'entre 10 000 et 20 000 fusils d'assaut ont pu être introduits clandestinement au Mali à partir de la Libye depuis le début de la crise dans ce dernier pays. Le 22 mars 2012, des officiers subalternes mécontents ont renversé le Président Amadou Toumani Touré auquel ils reprochaient de n'avoir pas su doter l'armée du matériel voulu pour combattre les insurgés dans le nord du pays, qui étaient lourdement armés et disposaient notamment d'armes provenant de l'arsenal libyen. Peu après le lancement de l'offensive dans le nord, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad a fait place à des groupes extrémistes qui se sont montrés plus forts d'un point de vue opérationnel, et d'autres groupes ont pris le contrôle de certaines parties de la vaste région désertique du nord du pays, qui est devenu un nouveau havre pour les terroristes.

21. En avril 2012, un coup d'état a frappé la Guinée-Bissau la veille de l'ouverture de la campagne du deuxième tour de l'élection présidentielle, où se sont affrontés le Premier Ministre sortant, Carlos Gomes Junior, et le candidat de l'opposition, Koumba Yala. Les groupes criminels qui se sont infiltrés dans le pays y ont davantage compliqué la situation en matière de sécurité. Selon les services de renseignements internationaux, le trafic de cocaïne emprunte les voies aérienne, maritime et terrestre sans aucune intervention des autorités de transition ni des forces de sécurité. On estime que chaque transaction porte sur des centaines de kilogrammes de cocaïne. Outre le trafic de drogue, d'armes légères et de marchandises, les activités de pêche illégale et l'exportation illégale de bois, de minéraux et d'autres ressources restent une préoccupation majeure et une source de dissensions internes entre les autorités civiles et les autorités militaires, dont résultent des différends nationaux supplémentaires qui compromettent les initiatives en faveur de la paix, de la stabilité, de l'action humanitaire et du développement. En mai 2012, le Président de transition, Serifo Nhamadjo, a fait part de sa détermination à lutter contre la criminalité organisée dans le pays et à rétablir le respect de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'état de droit. Les dirigeants militaires ont fait des déclarations similaires.

22. Tout porte par ailleurs à croire que les hydrocarbures et le pétrole illégalement siphonnés au Nigéria font l'objet d'un trafic auquel se livrent des groupes criminels opérant dans le Sahel, qui les transportent vers le nord en passant par le Bénin et le Niger. La présence grandissante de militants de Boko Haram le long de la frontière qui sépare le Nigéria du Cameroun et autour du lac Tchad est une autre source d'inquiétude. De fréquentes attaques ont visé les services publics dans le nord-est de l'État de Borno, et les civils ont subi d'importantes pertes durant les heurts entre militants et gouvernement.

III. Action internationale

A. Système des Nations Unies (orientations)

23. Le Conseil de sécurité a déclaré que la criminalité transnationale organisée constituait une menace pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et qu'elle devrait figurer en bonne place dans l'action que les Nations Unies mènent en matière de sécurité et de développement¹. C'est pourquoi il a consacré un certain nombre de sessions extraordinaires à l'incidence de ce phénomène, en particulier sur les pays fragiles ou sortant d'un conflit². De la même manière, il a régulièrement invité le Secrétaire général à en tenir compte dans ses analyses et stratégies de prévention relatives aux conflits et à réfléchir aux mesures que le Conseil pourrait prendre pour répondre aux menaces transnationales dans les situations dont il est saisi.

24. L'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue a été créée en mars 2011, notamment pour mettre en place une stratégie cohérente et multilatérale visant à réduire l'incidence des menaces transnationales sur les dynamiques nationales. L'Équipe spéciale, dont la direction est assurée conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Département des affaires politiques, joue un rôle crucial dans la coordination de l'aide que les organismes des Nations Unies apportent aux États Membres en vue d'une réaction à la fois pragmatique et efficace aux menaces transnationales. Pour ce faire, elle promeut la mise en place d'un cadre global équilibré centré sur la prévention, le développement des capacités, le partage des responsabilités, la coopération régionale et interrégionale et la protection de la santé publique, des droits de l'homme et de l'état de droit.

¹ Voir les résolutions du Conseil de sécurité 1818 (2008) sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée, 1817 (2008) sur la dissémination d'armes légères et de petit calibre illicites dans le Sahel et 2039 (2012) sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée et la menace que représentent le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée, et la déclaration du Président du 21 février 2012 (S/PRST/2012/2) sur les menaces que le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée font peser sur la paix et la sécurité.

² Voir les déclarations du Président du 10 juillet 2009 (S/PRST/2009/20) sur les menaces que le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée font peser sur la paix et la sécurité, du 8 décembre 2009 (S/PRST/2009/32) sur l'intégration de la question du trafic de drogue et de la criminalité organisée dans l'action que l'Organisation mène tout au long du cycle des conflits et du 24 février 2010 (S/PRST/2010/4) sur les menaces que le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée font peser sur la paix et la sécurité.

25. Le 26 juin 2012, à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogue, l'Assemblée générale a tenu un débat thématique sur la menace que les drogues et la criminalité font peser sur le développement, qui a mis en évidence l'obstacle qu'elles représentent pour l'atteinte des objectifs liés à la réduction de la pauvreté et des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce débat a entre autres donné lieu une synthèse qui sera présentée lors du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir à Doha en 2015, et qui portera sur l'intégration de la prévention du crime et de la justice pénale dans le programme des Nations Unies en faveur de la sécurité et du développement.

26. Depuis 2009, le Conseil de sécurité demande au Secrétaire général de tenir compte de la criminalité transnationale organisée dans l'évaluation préliminaire, la préparation et l'établissement des rapports des missions intégrées. Les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont de ce fait de plus en plus souvent chargées de répondre aux menaces que posent la drogue et la criminalité. La criminalité organisée, le trafic de drogue et la lutte antiterroriste font ainsi partie des principaux domaines d'action des quatre missions intégrées présentes en Afrique de l'Ouest, à savoir : l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), la Mission des Nations Unies au Libéria et le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUCSIL).

27. En application de la résolution 2065 (2012) du Conseil de sécurité, j'ai dépêché en janvier 2013 une mission d'évaluation technique interinstitutions en Sierra Leone pour faire le bilan de la mise en œuvre du mandat du BINUCSIL et soumettre un rapport contenant des propositions détaillées et un calendrier pour la relève, le retrait et la stratégie de désengagement du Bureau. La mission a constaté que ce dernier avait honoré son mandat en soutenant activement le Gouvernement sierra-léonais dans sa lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue. Il est primordial de continuer à soutenir la planification stratégique et la coordination de la lutte contre la criminalité transnationale organisée. À l'heure où le BINUCSIL prépare son retrait, l'assistance technique et le soutien financier apportés à la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest demeurent essentiels.

28. En application de la décision du Comité des politiques n° 2012/16/iv, en date du 20 novembre 2012, j'ai dépêché une mission interinstitutions des Nations Unies en Guinée-Bissau pour étudier les principaux facteurs d'instabilité dans le pays et pour élaborer une stratégie à court ou à moyen terme d'ici au début de janvier 2013, avant le renouvellement du mandat du BINUGBIS en février. Cette étude a montré qu'après le coup d'État militaire du 12 avril 2012, la Guinée-Bissau était restée confrontée à de grandes difficultés en raison de l'absence de contrôle de l'armée par une autorité civile, de la criminalité organisée, du trafic de drogue et de la situation d'impunité. C'est pourquoi la stratégie quinquennale des Nations Unies pour la Guinée-Bissau est articulée autour de quatre domaines d'action prioritaires interdépendants, dont le renforcement de la capacité de l'État à lutter contre le trafic de drogue et la criminalité organisée font partie. En application de la décision du Comité des politiques n° 2012/16/v, en date du 20 novembre 2012, j'ai en outre prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, agissant en collaboration avec le Département des affaires politiques, le BINUGBIS et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, d'analyser l'incidence du trafic de drogue et de la

criminalité organisée sur la Guinée-Bissau ainsi que sur les pays voisins et l'ensemble de la région. Sur la base de cette étude, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Département des affaires politiques élaboreront un rapport faisant le point sur la situation en matière de trafic de drogue et de criminalité organisée qu'ils adresseront au Comité des politiques. L'ONU a par ailleurs mené une mission d'évaluation technique en Guinée-Bissau, du 18 au 27 mars 2013, dont le rapport recommande que l'Organisation fournisse une aide ciblée dans les domaines de la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogue.

29. La Commission de consolidation de la paix a fait de la lutte contre le trafic de drogue une priorité de l'action de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit violent qu'elle mène dans la région, quatre des six pays où elle intervient se situant en Afrique de l'Ouest (Guinée, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone), et plaidé pour que la communauté internationale contribue au renforcement des compétences techniques et des capacités institutionnelles de ces pays afin de poursuivre la lutte contre la criminalité transnationale organisée dans la région.

30. En décembre 2010, le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a été prorogé de trois ans pour que l'Organisation puisse, en étroite concertation avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano et d'autres partenaires régionaux, continuer de mener à bien son action intégrée en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Créé en 2011, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) s'emploie lui aussi, avec les acteurs régionaux, à prévenir les conflits et à consolider la paix en Afrique centrale. En janvier 2009, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a accueilli le premier séminaire sous-régional sur la réforme du secteur de sécurité en Afrique centrale, à l'occasion duquel a été soulignée la nécessité de renforcer la coopération régionale, notamment dans le domaine du contrôle des frontières.

31. Des efforts sont déployés pour que, dans les pays sortant d'un conflit, les programmes de réforme du secteur de la sécurité, qui figurent en bonne place dans l'action des missions intégrées de l'ONU en Afrique de l'Ouest, englobent des aspects liés à la criminalité transnationale organisée. Afin de définir une politique globale et intégrée de la réforme des services de sécurité à l'échelle de l'Organisation, j'ai, en 2007, créé l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité. Coprésidée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement, cette équipe a pour rôle d'élaborer des normes et des pratiques en la matière, sur la base d'une approche sectorielle. En mai 2012, elle a publié la première édition des *Perspectives des Nations Unies sur la réforme du secteur de la sécurité*, publication qui présente l'objet du programme et sa contribution à l'action multidimensionnelle menée à la suite d'un conflit. En décembre 2012, l'Équipe a terminé le premier volume de ses Notes d'orientation techniques intégrées sur la réforme de l'appareil de sécurité, élément déterminant de la mise en œuvre du premier rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité (A/62/659-S/2008/39). Ce document couvre six domaines thématiques essentiels, notamment la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre de la réforme, la gouvernance démocratique de l'appareil de sécurité et l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'élaboration des politiques et des stratégies de sécurité nationale.

32. En 2010, un groupe associant le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies a été créé en Guinée-Bissau pour assurer l'intégration des programmes de réforme du secteur de la sécurité et de promotion de l'état de droit. Un certain nombre de débats d'orientation sur la réforme de la défense, de la sécurité intérieure et de la justice s'y sont tenus. Des éléments liés au trafic de drogue et à la criminalité transnationale organisée ont été intégrés à l'ensemble des activités de réforme du secteur de la sécurité, au sein du cadre stratégique intégré retenu.

B. Système des Nations Unies (opérations)

33. Le système des Nations Unies soutient le renforcement des capacités du secteur de la sécurité face aux menaces transfrontalières et multidimensionnelles qui pèsent sur la paix et la sécurité des pays de la région, notamment le trafic de drogue. À cette fin, il contribue à la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogue, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest pour 2008-2011 au sein de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest élaborée conjointement, en 2009, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et mise en œuvre dans un premier temps dans quatre pays fragiles et sortant d'un conflit : la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone. En juin 2011, le Comité de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest a décidé d'étendre l'Initiative aux autres pays d'Afrique de l'Ouest qui en feraient la demande. Une mission d'évaluation préliminaire a ainsi été menée en avril 2012 dans le premier d'entre eux, à savoir la Guinée. L'Initiative a pour objet de contribuer à la réduction du trafic de drogue et d'autres activités criminelles en Afrique de l'Ouest, notamment par la création de cellules de lutte contre la criminalité transnationale visant à renforcer la coopération interinstitutions et la facilitation des communications et des échanges aux niveaux opérationnel et technique entre lesdites cellules et les autres services de détection et de répression de la sous-région. En Guinée-Bissau, le BINUGBIS et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont aidé le Gouvernement à concevoir un plan national de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée pour 2011-2014, qui s'inscrit dans l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Ce plan s'inscrit également dans le programme global de réforme du secteur de la sécurité.

34. Dans le cadre de l'action menée par le système des Nations Unies pour renforcer la sécurité maritime dans la région, j'ai dépêché en novembre 2011 une mission interinstitutions, codirigée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Département des affaires politiques, pour évaluer l'ampleur de la piraterie dans le golfe de Guinée. Cette mission a recommandé que les Nations Unies continuent à mobiliser des ressources en vue de contribuer au renforcement des capacités nationales et à coordonner l'aide internationale destinée à améliorer la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, en consultation avec les parties concernées. Le système des Nations Unies s'emploie donc, en collaboration avec d'autres partenaires internationaux, à donner effet à ces recommandations, de même qu'aux résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aide également le Gouvernement béninois à mettre en place un programme national intégré complet pour combattre la

criminalité transnationale à l'intérieur et à la périphérie du pays, y compris la piraterie.

35. Suite à la mission d'évaluation, le système des Nations Unies a continué à inciter les partenaires régionaux et internationaux à mettre au point une stratégie régionale globale de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, en application de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité. À cette fin, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, Saïd Djinnit, et mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abou Moussa, ont, le 31 mai 2012, au Gabon, tenu une réunion préparatoire avec le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Secrétaire exécutif de la Commission du golfe de Guinée, pour discuter de l'organisation d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée. Une conférence conjointe des communautés économiques des États de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, tenue au Bénin, avait auparavant envisagé la possibilité de créer des synergies entre ces deux organisations pour combattre la piraterie. Les 22 et 23 octobre 2012, le groupe de travail technique et le comité de pilotage établis conjointement, le 31 mai, par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée, ainsi que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, se sont réunis à Libreville pour discuter de la marche à suivre. Étaient également représentés l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et le Département d'État américain. Le 19 mars 2013, une réunion ministérielle s'est tenue au Bénin au cours de laquelle trois documents cruciaux de la lutte contre la piraterie et la criminalité organisée ont été adoptés; ceux-ci seront soumis aux chefs d'État et de gouvernement d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest pour approbation lors d'un sommet qui se tiendra à Yaoundé les 24 et 25 juin 2013.

36. Face à la vulnérabilité grandissante du Sahel sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire, j'y ai dépêché, en décembre 2011, une mission conjointe d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région, qui a mis au jour un certain nombre de tendances alarmantes, notamment l'afflux de rapatriés, la prolifération d'armes provenant de l'arsenal libyen et la montée de la criminalité et du terrorisme dans les pays du Sahel. La mission a formulé une série de recommandations, en insistant fortement sur la nécessité de coordonner les interventions et d'établir des programmes de prévention des conflits.

37. L'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur le Sahel a été créée à la suite de la mission d'évaluation pour définir une réponse systémique efficace et globale face à la menace multiforme qui plane sur la sous-région. Le 18 juin 2012, un partenariat pour la résilience a été inauguré sous la forme d'une initiative multipartite baptisée Alliance globale pour l'Initiative résilience-Sahel, qui s'inscrit dans une action internationale de plus grande ampleur visant à développer les stratégies fondées sur la résilience dans la région. En juillet 2012, un plan d'action des Nations Unies de renforcement de la résilience dans le Sahel a également été lancé.

38. Dans sa résolution 2056 (2012), le Conseil de sécurité m'a prié d'arrêter et de mettre en œuvre, en consultation avec les organisations régionales, une stratégie

régionale intégrée de l'ONU pour la région du Sahel touchant les questions de sécurité, de gouvernance, de développement et de droits de l'homme et les questions humanitaires. Au cours de la réunion de haut niveau sur le Sahel qui s'est tenue le 26 septembre 2012, en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, cette stratégie a été soutenue avec force. Le 9 octobre 2012, j'ai nommé Romano Prodi (Italie) Envoyé spécial pour le Sahel en lui confiant notamment pour mission de coordonner l'action du système des Nations Unies dans la région. Dans sa résolution 2071 (2012), le Conseil s'est félicité de la nomination d'un envoyé spécial chargé de mobiliser la communauté internationale, de formuler et coordonner la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de définir les paramètres d'une solution globale à la crise malienne.

39. En application de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité, j'ai, le 20 janvier 2013, dépêché une mission préparatoire de la présence multidisciplinaire des Nations Unies au Mali dirigée par le Département des affaires politiques, à l'appui de l'action menée sur le plan politique et sur celui de la sécurité pour régler la crise malienne. Le Bureau des Nations Unies au Mali s'est depuis attaché à la mise en œuvre de la résolution 2085 (2012). Le 25 avril 2013, le Conseil a adopté la résolution 2100 (2013) portant création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

40. Le Programme régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'Afrique de l'Ouest pour 2010-2014 vise à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action régional prorogé de la CEDEAO pour 2008-2011 dans les domaines suivants : lutte contre la criminalité organisée, le trafic de drogue et le terrorisme; renforcement de la justice et de l'intégrité; amélioration de la santé et de la prévention de la toxicomanie; et promotion de l'information et de la recherche. Le programme, qui concerne 16 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), soutient un large éventail d'initiatives mondiales, régionales et nationales.

41. Dans le domaine de la recherche et de l'analyse, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mené plusieurs études aux fins de la définition des interventions à mener. La dernière en date, intitulée « Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces », a été lancée conjointement par l'Office et la Commission de la CEDEAO le 25 février 2013, en Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité organisée. Ce document met au jour les principales tendances des flux illicites et les nouveaux problèmes qui affectent la sous-région, notamment la piraterie dans le golfe de Guinée et l'insécurité dans le Sahel.

C. Programmes régionaux

42. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime soutient la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012) depuis qu'il a été adopté par les chefs d'État de l'Union africaine au sommet qui s'est tenu en janvier 2008. À présent, il concentre son action sur la fourniture d'un appui à la Commission de l'Union africaine pour l'aider à appliquer le Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012), qui a été approuvé par la Conférence des

ministres de l'Union africaine en charge de la lutte contre la drogue et la prévention du crime à sa cinquième session, tenue à Addis-Abeba en octobre 2012.

43. En octobre 2008, la CEDEAO a convoqué une conférence ministérielle qui a abouti à l'adoption de la Déclaration politique et du Plan d'action régional de la CEDEAO sur la lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et la toxicomanie (2008-2011), lesquels ont été approuvés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à sa trente-cinquième session ordinaire, tenue en décembre 2009. Dans la Déclaration politique, la CEDEAO invite l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à renforcer l'assistance technique qu'il fournit dans la région dans le cadre du Plan d'action régional de la CEDEAO, celui-ci ayant été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2013 à la quarante-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, laquelle s'est tenue les 27 et 28 février 2013 à Abidjan.

44. Au cours de cette même session, la Conférence a également adopté la Déclaration politique sur une position commune contre le terrorisme, qui comprend une stratégie et un plan de mise en œuvre sur la lutte contre le terrorisme. La stratégie est le fruit d'un processus ouvert qui a débuté en 2009, à la suite de consultations entre la Commission de la CEDEAO, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies. Elle met l'accent sur l'importance d'établir un lien entre les mécanismes régionaux de lutte contre le terrorisme et la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ainsi que d'autres initiatives comparables afin de prévenir et d'éliminer le terrorisme et les activités criminelles connexes en Afrique de l'Ouest³.

45. En avril 2010, le Comité d'état-major opérationnel conjoint a été établi à Tamanrasset (Algérie) pour coordonner les opérations de sécurité menées par l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger. Une cellule de renseignements commune, l'Unité de fusion et liaison, a été créée par la suite pour surveiller les activités terroristes. Des pays voisins, comme le Nigéria, ont progressivement pris part à ces mécanismes régionaux. À la Conférence d'Alger sur le partenariat, la sécurité et le développement au Sahel, qui s'est déroulée en septembre 2011, l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger se sont engagés à mettre au point une approche commune de lutte contre le terrorisme. En mars 2012, le Gouvernement libyen a accueilli à Tripoli une Conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières pour débattre des défis communs auxquels sont confrontés les pays du Sahel en matière de sécurité et des moyens de renforcer la coopération régionale dans le cadre du Plan d'action de Tripoli sur la coopération régionale et le contrôle des frontières.

46. Un groupe de travail sur le Sahel établi sous l'égide du Comité de coordination du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, initiative des États-Unis coprésidée par l'Algérie et le Canada, a élaboré un projet de plan de travail pour la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme au Sahel. Les États-Unis ont également lancé le Partenariat transsaharien de lutte contre le terrorisme, programme pluriannuel qui regroupe l'Algérie, les États-Unis, le Mali, le Maroc, la

³ Ces mécanismes comprennent la stratégie pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest de la CEDEAO, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

Mauritanie, le Niger, le Tchad et la Tunisie, et qui a pour but d'empêcher la propagation du terrorisme et de l'extrémisme en Afrique de l'Ouest et du Nord. Le Commandement des États-Unis pour l'Afrique fournit une aide militaire au Partenariat. Le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, établi en Algérie, a organisé plusieurs projets de formation régionaux et apporté une assistance technique aux pays en matière de lutte contre le terrorisme.

47. En décembre 2009, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a conclu un mémorandum d'accord avec le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, qui a été créé en 2000 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et qui est chargé de faciliter la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. En sa qualité de branche régionale du Groupe d'action financière pour l'Afrique de l'Ouest, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest veille au respect des normes internationales en la matière. À cette fin, le mémorandum d'accord définit un cadre stratégique visant à accroître l'assistance technique que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime apporte dans ce domaine. De même, les pays d'Afrique du Nord sont tous membres du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord⁴.

Moyen-Orient et d'Afrique du Nord

48. En décembre 2011, une conférence ministérielle régionale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme en Afrique de l'Ouest s'est tenue à Bamako, sous les auspices du Gouvernement malien et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, avec le soutien des Nations Unies. La conférence a abouti à l'adoption de la Déclaration de Bamako et du cadre stratégique sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme, qui formule des recommandations concrètes visant à renforcer la bonne gouvernance et l'état de droit dans une optique de prévention des conflits. La Déclaration contient huit recommandations thématiques et l'une d'entre elles porte sur l'élaboration, sous les auspices de la CEDEAO, d'une stratégie régionale destinée à faciliter les poursuites engagées contre les personnes impliquées dans la criminalité transnationale organisée, au titre de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes⁵.

D. Stratégies et interventions nationales

49. Les États Membres de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel ont lancé diverses initiatives pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la région en matière de sécurité. Au niveau national, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aide les États membres de la CEDEAO à élaborer des programmes nationaux intégrés qui visent à incorporer la lutte contre la drogue et la criminalité dans leurs programmes de développement et de sécurité. À cette fin, il soutient l'élaboration et l'application de plusieurs programmes nationaux intégrés pour des pays comme le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Ghana et le Togo. Les programmes pour la Guinée-Bissau et le Mali ont été interrompus en attente du rétablissement de l'ordre

⁴ Le Tchad fait partie du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale, qui vient tout juste de devenir opérationnel.

⁵ *Recueil des Traités*, Nations Unies, vol. 1582, n° 27627.

constitutionnel dans les deux pays. L'élaboration des programmes pour le Bénin, le Libéria, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria et la Sierra Leone a commencé, et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime soutient leur application en mobilisant des ressources.

50. Les projets de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au Nigéria se sont nettement développés à la suite de la mise au point d'un programme global financé par l'Union européenne destiné à aider le Gouvernement dans les domaines de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée et de la réforme de la justice pénale.

51. En novembre 2010, la police burkinabé a mené l'opération Cascades avec le soutien d'INTERPOL, grâce à laquelle elle a pu libérer plus d'une centaine de victimes présumées de la traite d'enfants détenus dans des carrières de mines d'or exploitées illégalement. En novembre 2011, les forces nationales ont participé à l'opération Atlantique dirigée par INTERPOL, dans le cadre de laquelle des marchandises contrefaites d'une valeur de 1,5 million de dollars ont été saisies. Elle avait été précédée un mois auparavant par l'opération Cobra, coordonnée par INTERPOL, qui avait abouti à la saisie de plus de 10 tonnes de médicaments contrefaits et à plus d'une centaine d'arrestations. Plus récemment, le Burkina Faso a participé à l'opération Cocair 3, dans le cadre de laquelle plus de 500 kilogrammes de drogue et 2,5 millions d'euros ont été saisis dans 25 aéroports d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, ainsi qu'au Brésil.

52. Le Tchad participe au Partenariat transsaharien de lutte contre le terrorisme, qui comprend un programme d'assistance entre forces armées destiné à intensifier les opérations de lutte contre le terrorisme menées par le pays et à prévenir les incursions frontalières, la traite d'êtres humains et la contrebande de marchandises illégales. En ce qui concerne la traite d'êtres humains, en juin 2011 le Gouvernement a, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, mis au point un plan d'action des Nations Unies sur le sort des enfants en temps de conflit armé, afin de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les forces nationales de sécurité, dans le but de voir le Tchad enfin radié de la liste des Nations Unies des pays employant des enfants soldats.

53. En août 2011, le Président du Mali, Amadou Toumani Touré, qui a été renversé depuis, avait lancé le Programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement du Nord Mali, signe de la volonté du Gouvernement de rétablir son autorité dans le nord. Le Gouvernement a également introduit une série de mesures pour adapter le dispositif des forces de sécurité nationales à la lutte contre le terrorisme, en particulier dans les vastes régions septentrionales de Gao, Kidal et Tombouctou. La législation nationale relative à la lutte contre le terrorisme est en place depuis juillet 2008.

54. La Mauritanie a pris plusieurs mesures pour lutter contre l'extrémisme sur son territoire, en particulier à la suite de la détérioration des conditions de sécurité dans la région du Sahel du fait des crises en Libye et au Mali. Une législation et une stratégie nationales détaillées relatives à la lutte contre le terrorisme sont actuellement mises en œuvre⁶. Le Gouvernement a également fait des efforts pour

⁶ La stratégie nationale relative à la lutte contre le terrorisme comporte les composantes liées à : a) la religion et la doctrine; b) la culture et l'enseignement; c) la communication; d) la politique; et e) la justice, la défense et la sécurité. La législation relative à la lutte contre le terrorisme a été adoptée en 2010.

délégitimer les justifications idéologiques du radicalisme en recrutant des centaines de nouveaux imams pour qu'ils prêchent dans les mosquées du pays et en instaurant un dialogue entre les prisonniers extrémistes et des religieux et spécialistes de l'Islam choisis par l'État. La Mauritanie s'affirme comme l'un des pays les plus déterminés à s'attaquer à Al-Qaida au Maghreb islamique, que ce soit sur son territoire ou à l'étranger.

55. En octobre 2011, le Niger a publié sa stratégie nationale sur le terrorisme, la sécurité et le développement, qui cible six des huit régions de la zone sahélo-saharienne. La stratégie est conforme à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de 2006 et la Stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement pour la région du Sahel de 2012.

E. Coopération transatlantique

56. À la réunion ministérielle du Groupe des Huit plus sur le trafic de drogue transatlantique qui s'est tenue en mai 2011, à Paris, 22 pays ont adopté la Déclaration politique et le Plan d'action sur le trafic de drogue transatlantique dans l'optique de renforcer la coopération transatlantique dans la lutte contre le problème mondial de la drogue⁷. La réunion ministérielle a été suivie d'une rencontre transatlantique entre les États-Unis et l'Union européenne, tenue à Lisbonne, qui était consacrée aux réseaux illicites convergents. Par conséquent, le Groupe des Huit plus s'est efforcé d'améliorer l'aide fournie par les donateurs dans le cadre du Plan d'action et il a élargi la portée de ce plan à des pays d'Amérique latine.

57. Dans le cadre du Plan d'action du Groupe des Huit plus, le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs du Département d'État américain, la garde côtière des États-Unis et le Service européen pour l'action extérieure ont organisé un atelier au Sénégal, pendant la seconde moitié de 2012, afin de remédier aux failles de la justice pénale des pays de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine maritime.

IV. Progrès et défis

58. La Cellule de lutte contre la criminalité transnationale établie en Sierra Leone dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest est la plus développée de celles qui ont été créées dans les cinq pays participant à l'Initiative et elle a prêté son concours à la Gendarmerie royale du Canada et à la Serious Organized Crime Agency britannique en enquêtant sur des affaires de fraude dans le pays. Elle a enquêté sur 269 affaires depuis qu'elle est devenue opérationnelle en 2010. En novembre 2011, elle a mené l'opération « Desert Breeze », qui lui a permis de saisir 128 kilogrammes de cannabis, de détruire d'immenses champs de marijuana et d'arrêter six suspects. En 2012, une opération de grande envergure a eu lieu sous le

⁷ Le Plan d'action sur le trafic de drogue transatlantique prévoit sept domaines d'action conjointe : a) universalisation et mise en œuvre des conventions internationales; b) amélioration de la collecte et du partage d'informations; c) renforcement de la coopération maritime; d) amélioration des mécanismes juridiques de coopération internationale pour cibler et confisquer les avoirs d'origine criminelle; e) lutte contre les effets déstabilisateurs à long terme du trafic de drogue; f) renforcement de la capacité des États Membres; et g) financement de la lutte contre le trafic de drogue.

nom de code de « Green Hay I », au cours de laquelle 1,7 tonne de marijuana a été saisie et plusieurs plantations de marijuana ont été repérées et détruites. Toujours dans le cadre de l'Initiative, les autorités sierra-léonaises ont bénéficié d'une assistance pour mettre en place un dispositif législatif complet de lutte contre les stupéfiants.

59. En mai 2012, on a procédé à des évaluations préliminaires en vue de la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire et en Guinée. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a également fourni le matériel nécessaire pour l'élimination de trois stocks de précurseurs chimiques saisis en Guinée. Des cellules de lutte contre la criminalité transnationale ont été établies au Libéria et en Guinée-Bissau. Préalablement au coup d'État d'avril 2012, la Cellule établie en Guinée-Bissau avait déjà procédé à plusieurs saisies de petites quantités de cocaïne, qui avaient ensuite été détruites par la police judiciaire avec l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Néanmoins, la situation politique actuelle a obligé ce dernier à suspendre ses activités dans le cadre de l'Initiative et il a retiré tout son personnel du pays jusqu'à ce que l'ordre constitutionnel soit restauré. Les bureaux centraux nationaux d'INTERPOL en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone ont également été renforcés et adéquatement équipés afin d'être plus efficaces.

60. Même si l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest a, entre autres, contribué à améliorer la coopération entre les services de détection et de répression ainsi que la collecte de renseignements, il est urgent de continuer à renforcer l'assistance technique et les mécanismes de financement dans le cadre d'une stratégie de durabilité à plus vaste échelle. À cet égard, les participants à la réunion ministérielle de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, tenue en 2011, ont également souligné la nécessité d'établir une structure de gestion de projet à l'échelle régionale pour créer des synergies au sein de l'Initiative et avec les autorités judiciaires et les services de détection et de répression des pays de la région de la CEDEAO. Ces mesures permettraient à l'Initiative d'atteindre ses objectifs globaux, en tenant compte de la difficulté d'intervention dans des milieux fragiles et de la nécessité de mener des réformes à long terme.

61. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation mondiale des douanes ont créé des services mixtes de contrôle portuaire au Bénin, au Cap-Vert, au Ghana, au Sénégal et au Togo, qui ont donné de bons résultats. En 2011, le service établi au port de Lomé a saisi 192 kilogrammes de cocaïne dissimulés dans des palettes d'expédition en provenance du Brésil, 3,7 kilogrammes de tramadol, opioïde synthétique qui n'est pas placé sous contrôle international, importés illégalement de l'Inde et 6 000 cigarettes contrefaites provenant des Émirats arabes unis. La même année, le service établi au port de Tema (Ghana) a saisi 500 caisses de cartouches d'encre contrefaites pour imprimante Hewlett-Packard, des matraques électriques illégales et des cosmétiques Unilever contrefaits⁸. En 2011, le service établi au port de Cotonou (Bénin) a participé à la saisie de 202 kilogrammes d'héroïne cachés parmi des t-shirts dans un conteneur destiné au Nigéria et 405 kilogrammes de cocaïne découverts dans un conteneur de soupapes de pipeline qui provenait du

⁸ Voir Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Organisation mondiale des douanes, Global Container Control Program, Year End Report, Hewlett-Packard, p. 22.

Brésil⁹. Le service établi au port de Dakar a joué un rôle déterminant dans la saisie de 8 700 mèches de cheveux synthétiques contrefaites de marque VENUS, de 10 200 flacons de médicaments périmés et de matériel de dialyse non homologué¹⁰.

62. Dans le cadre du projet de communication aéroportuaire, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a, en collaboration avec INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes, soutenu la mise en place d'équipes conjointes chargées des interceptions aux aéroports internationaux du Cap-Vert, du Mali, du Sénégal et du Togo, considérés comme prioritaires dans le cadre de ce projet, où ils ont procédé à des saisies d'une quantité considérable de cannabis, de cocaïne et d'or. Des missions d'évaluation préliminaire ont été menées en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya et au Nigéria en vue d'étendre ce projet novateur.

63. Les autorités locales connaissent mal les flux financiers illicites. À ce jour, seuls le Cap-Vert, le Nigéria et le Sénégal ont signalé avoir prononcé des condamnations pour des infractions liées à la corruption et procédé à la confiscation de produits issus d'activités criminelles. S'ajoute à cela que l'insuffisance des dispositifs juridiques, le flou des directives et des procédures et le manque de coordination interinstitutions continuent d'entraver le recouvrement du produit d'activités criminelles. Pour remédier à ce problème, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime entend œuvrer à la création d'un réseau régional interorganisations de recouvrement des avoirs afin de faciliter les échanges d'informations.

64. Sur le plan de la lutte antiterroriste, il serait souhaitable de donner davantage de moyens à la justice pénale et de renforcer la plateforme régionale de coopération judiciaire des pays du Sahel. Peu de progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des résolutions 1267 (1999)¹¹ et 1373 (2001)¹² du Conseil de sécurité, malgré l'assistance technique considérable qui a été apportée en matière de financement du terrorisme.

65. En 2012, le Gouvernement gambien a demandé l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour détruire 2 tonnes de cocaïne qui avaient été saisies en 2010. L'Office a dépêché une mission d'évaluation technique sur place pour discuter, entre autres, de la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la drogue et le crime. Le renforcement des capacités institutionnelles opéré dans le cadre du programme national intégré du Cap-Vert pour 2006-2011 a permis la saisie de 1,5 tonne de cocaïne à Praia, en octobre 2011. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime soutient le Gouvernement dans l'élaboration d'un nouveau programme national intégré dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies¹³.

⁹ Ibid., p. 15.

¹⁰ Ibid., p. 33.

¹¹ La résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité a été adoptée le 15 octobre. Elle a instauré un régime de sanctions qui vise les personnes et les entités associées à Al-Qaida, Oussama ben Laden ou aux Taliban, où qu'ils se trouvent.

¹² La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité a été adoptée le 28 septembre comme mesure de lutte contre le terrorisme à la suite des attentats qui ont visé les États-Unis le 11 septembre 2001.

¹³ À cette fin, plusieurs missions d'évaluation thématiques ont été menées au cours de l'année 2011.

66. Certaines des menaces qui pèsent sur l’Afrique de l’Ouest et le Sahel ont pu être atténuées, mais les États Membres continuent à faire face à des défis complexes et simultanés. L’instabilité politique, les tensions internes persistantes et l’immensité de la région ont entravé la bonne exécution des programmes d’assistance technique et de renforcement des capacités. De plus, la pérennité des initiatives en cours a également été compromise par une capacité d’absorption limitée, des ressources insuffisantes et un manque manifeste de coordination à tous les niveaux.

V. Recommandations

67. Les recommandations suivantes, formulées à la demande du Conseil de sécurité en tenant compte des vues des États Membres et des données d’expérience récentes acquises sur le terrain, s’adressent aux États Membres de l’Afrique de l’Ouest et du Sahel, aux partenaires internationaux et à l’Organisation des Nations Unies, et portent sur les moyens qu’ils pourraient employer pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogue, en Afrique de l’Ouest et dans la région du Sahel.

Les États Membres de l’Afrique de l’Ouest et du Sahel devraient

a) Apporter un appui à la mise en œuvre du Plan d’action de l’Union africaine sur la lutte contre la drogue pour 2013-2017 et accorder la priorité à la prolongation et à l’application du Plan d’action régional de la CEDEAO pour 2008-2011, conformément au communiqué final de la quarante et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d’État et de gouvernement de la CEDEAO;

b) Renforcer la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale dans le cadre des mécanismes existants;

c) Mettre en place des stratégies pour lutter contre la criminalité organisée, le trafic et le terrorisme, et améliorer la prévention et le traitement de la toxicomanie, allouer les ressources nécessaires à leur mise en œuvre, et prendre en main la direction des cellules de lutte contre la criminalité transnationale tout en encourageant les autorités locales à leur apporter un appui durable;

d) Améliorer la coopération entre l’ensemble des acquis de la lutte contre la criminalité organisée à l’échelle nationale, et renforcer leurs capacités nationales, en particulier la justice pénale et les services de répression et de détection, en faisant une utilisation rationnelle des ressources sous la supervision des autorités civiles;

e) Prendre des mesures pour protéger et aider les victimes de la criminalité transnationale organisée et réduire les risques spécifiques auxquels font face les victimes de la traite d’êtres humains et du trafic de migrants;

f) Appuyer l’application de la nouvelle Stratégie antiterroriste de la CEDEAO et de son plan de mise en œuvre, dans le respect des instruments internationaux pertinents;

g) Redoubler d’efforts pour promouvoir la bonne gouvernance et faire progresser la justice pénale, y compris la lutte contre l’impunité et la corruption, et renforcer le respect des droits de l’homme et de l’état de droit, conformément à la

Déclaration de Bamako sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme, adoptée en 2011;

h) Continuer à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie régionale d'ensemble de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, conformément à la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité;

i) Sensibiliser la population aux répercussions de la criminalité organisée, du trafic et du terrorisme dans la région.

Les partenaires internationaux devraient

j) Continuer à aider les États Membres des sous-régions à appliquer les cadres opérationnels régionaux, comme le Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue pour 2013-2017 et le Plan d'action régional de la CEDEAO pour 2008-2011 tel qu'il a été prolongé, ainsi que les plans nationaux pertinents des pays de la sous-région;

k) Accroître l'aide apportée par les donateurs et en améliorer la coordination, renforcer la coopération transatlantique et veiller à répartir de façon équilibrée l'aide apportée aux programmes de renforcement des capacités de la région;

l) Appuyer les efforts visant à inscrire la criminalité transnationale organisée au programme d'action global des Nations Unies en matière de sécurité et de développement, afin d'apporter une réponse cohérente et multidisciplinaire à ce problème;

m) Appuyer les mécanismes de coopération régionale servant aux fins d'enquête sur les affaires de trafic et de criminalité organisée et de poursuite contre les auteurs, y compris la saisie et la confiscation des avoirs illicites;

n) Soutenir les efforts visant à collecter, analyser et partager systématiquement les données de renseignement relatives au trafic et à la criminalité organisée au niveau régional, dans le respect des textes législatifs ou réglementaires pertinents;

o) Appuyer l'action menée par la société civile dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la promotion de la justice et de l'intégrité, l'amélioration de la prévention et du traitement de la toxicomanie dans la région et la conduite des programmes de protection des témoins, des victimes et des enquêteurs;

p) Soutenir l'élaboration et l'application de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, conformément à la résolution 2056 (2012) du Conseil de sécurité;

L'Organisation des Nations Unies devrait

q) Appuyer la prolongation du Plan d'action régional de la CEDEAO pour 2008-2011 ainsi que la mise en œuvre du Plan opérationnel de la CEDEAO;

r) Promouvoir la mise en place d'un cadre global et équilibré axé sur la prévention, le renforcement des capacités, le partage des responsabilités, la coopération régionale et interrégionale, et la protection des droits de l'homme et de

l'état de droit, sous l'égide de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée;

s) Renforcer la coopération et la coordination entre mes Représentants spéciaux en Afrique de l'Ouest et mon Envoyé spécial pour le Sahel dans la lutte contre la menace que la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue font peser sur la paix et la sécurité dans la région;

t) Mettre en œuvre la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel prévue par résolution 2056 (2012) du Conseil de sécurité, tout en accordant une égale importance aux questions relatives à la gouvernance, à la sécurité, aux droits de l'homme, au développement et à l'action humanitaire;

u) Veiller à travailler en coopération étroite avec tous les partenaires de développement et la société civile;

v) Poursuivre l'élaboration et l'application de stratégies de lutte contre les menaces changeantes qui pèsent sur la sécurité, de renforcement de la justice et de l'intégrité et de règlement des problèmes sanitaires liés à la consommation de drogues dans la région, en consultation avec les parties concernées;

w) Recenser et diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés des enquêtes et des poursuites menées dans les affaires de criminalité transnationale organisée;

x) Soutenir les mécanismes de coopération régionale visant à renforcer les moyens de la justice pénale en matière de lutte contre le trafic, la criminalité organisée et le terrorisme, y compris le recouvrement du produit du crime;

y) Appuyer les efforts visant à détecter, saisir et détruire les armes à feu et munitions illicites, dans l'optique de renforcer les dispositifs nationaux de contrôle des armes à feu;

z) Renforcer la coopération avec la Commission de consolidation de la paix et entre les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales de la région, dans le cadre de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée;

aa) Appuyer la création d'un groupe de contact international sur la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest pour assurer en permanence une mobilisation politique et une coordination internationale de haut niveau;

bb) Continuer de contrôler, d'analyser et de partager les informations relatives au trafic de drogue et à la criminalité en vue d'élaborer et d'appliquer les mesures appropriées, en consultation avec les parties concernées.

VI. Conclusion

68. La criminalité transnationale organisée continue de représenter un risque important pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel. La gravité de la situation est exacerbée par l'instabilité politique de la région, comme en attestent les coups d'état qui se sont produits en Guinée-Bissau et au Mali en 2012 et le vide politique qu'ils ont engendré, la prolifération d'armes provenant de

l'arsenal libyen et les liens de plus en plus manifestes qui se créent entre les organisations criminelles et les groupes extrémistes de la région. Cette situation impose de renforcer les efforts concertés de lutte contre les menaces transnationales, existantes et nouvelles, qui pèsent sur la région et dont les retombées sont internationales. Ces problèmes ne peuvent toutefois pas être résolus de façon isolée et exigent l'adoption d'une stratégie intégrée et multidisciplinaire de lutte contre la criminalité transnationale organisée, envisagée comme l'un des principaux obstacles au développement.

69. J'encourage donc les États Membres à redoubler d'efforts pour continuer à lutter efficacement contre ce phénomène dans le cadre des initiatives existantes, tout particulièrement le Programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest pour 2010-2014, qui vient compléter le Plan d'action régional de la CEDEAO pour 2008-2011 et comprend de nombreuses initiatives interinstitutions, comme l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. J'invite les États Membres à adopter une démarche équilibrée face aux problèmes de sécurité existants et à compléter les mesures répressives par des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la justice et de la prévention de la toxicomanie, dans le respect de l'état de droit. Néanmoins, la réussite de ces mesures dépendant du degré de volonté politique et institutionnelle et d'implication manifesté par les autorités nationales et régionales, il est essentiel que les États Membres apportent leur appui au Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue pour 2013-2017 et au plan qui fera suite au Plan d'action régional de la CEDEAO pour 2008-2011, ainsi qu'aux initiatives nationales ayant pour finalité de les mettre en œuvre.

70. J'exhorte les États Membres qui n'ont pas encore ratifié et adopté toutes les conventions des Nations Unies contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et le terrorisme à le faire sans plus tarder et à en assurer l'application effective, en collaboration avec les parties concernées. En outre, compte tenu de l'afflux d'armes au Sahel à la suite de la crise libyenne de 2011, associé à l'émergence de nouveaux groupes extrémistes dans la région, j'appelle les États Membres à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de la nouvelle stratégie antiterroriste de la CEDEAO et de son plan de mise en œuvre.

71. L'adoption de mesures pragmatiques et efficaces de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée visant à une réduction simultanée de l'offre et de la demande passe obligatoirement par un renforcement de la coopération transatlantique entre les trois continents les plus touchés par le problème de la drogue, à savoir l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Europe, fondé sur le principe de responsabilité commune et partagée. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel. C'est pourquoi j'encourage la communauté des donateurs à répondre généreusement aux appels de fonds du fait de la complexité des problèmes auxquels la région doit faire face et de la difficulté à mener des interventions dans des conditions instables.

72. L'Organisation des Nations Unies est, quant à elle, déterminée à renforcer ses partenariats avec les intervenants régionaux de manière à inscrire son action dans les mécanismes systémiques existants eu égard à la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement et au Programme d'action d'Accra de 2008.

Ce faisant, elle contribuera au renforcement de la coordination internationale, au respect du principe de responsabilité mutuelle, à la consolidation des acquis et à l'harmonisation des activités.
